

## **Déclaration du SNUipp-FSU 33 CAPD du 18 mai 2020**

Monsieur le Directeur Académique,

Les écoles de Gironde ont ouvert depuis quelques jours, accueillant un petit nombre d'élèves pour le moment. Rappelons que dans la période de confinement, l'engagement des enseignant.es a été total et largement salué par les familles. La réouverture des écoles a nécessité un travail colossal : mise en place matérielle et pédagogique faite en quelques jours seulement, contact avec les familles, les mairies le tout dans un délai très court... Pour ne citer que cet exemple, le protocole sanitaire dans sa version officielle n'a été transmis que le 3 mai aux écoles, alors qu'il constitue la pierre angulaire de cette réouverture. Le SNUipp-FSU avait plaidé pour une pré-rentrée de plusieurs jours. Les directeurs.trices des écoles nous ont fait part de leurs difficultés : chacun.e a essayé de concilier le respect du protocole sanitaire avec la spécificité de son école, il.elles ont eu à prendre dans l'urgence et parfois seul.es des décisions difficiles. De nombreuses équipes pédagogiques se retrouvent fragilisées par cette situation, le SNUipp-FSU plaide pour le retour à un collectif de travail : le conseil des maîtres, le conseil d'école, l'appui du CHSCT doivent permettre de conforter les choix nécessaires.

Du côté des personnels, une grande incompréhension demeure : comment a-t-on pu laisser près de 8 000 personnels sans instruction ni texte réglementaire précis ? En effet, une circulaire RH de la part de la DSDEN aurait semblé être nécessaire afin de préciser un certain nombre de situations : procédure pour les personnels fragiles face au Covid-19 ou vivant avec une personne vulnérable, procédure pour garde d'enfant, gestion du travail en distanciel, procédure de remplacement des enseignant.es absents, missions des personnels hors la classe, missions des AESH... Les enseignant.es se sont retrouvés à avoir beaucoup de questions sans réponses ou avec des réponses parfois contradictoires ou changeantes, de la part des IEN eux-mêmes.

### **Quel bilan faire de ces quelques jours de réouverture des écoles ?**

Le protocole sanitaire et sa faisabilité posent toujours autant question. De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer son infaisabilité. Tout d'abord, les moyens matériels et humains nécessaires sont colossaux. Si dans de nombreuses écoles, cela semble possible avec un très petit nombre d'élèves, qu'en sera-t-il à partir du 25 mai quand tous les niveaux rentreront ? Qu'en sera-t-il début juin, quand de nombreux parents

n'auront plus droit au chômage partiel ? Qu'en sera-t-il quand le nombre d'élèves présents dans chaque demi-classe augmentera ? Les procédures mises en place (passage aux toilettes, entrée et sorties, récréations...) seront-elles tenables ? De plus, des voix s'élèvent également de la part des enseignant.es, parents, élus, pédiatres et spécialiste de l'enfance pour dénoncer un protocole sanitaire en contradiction avec les objectifs de l'école et les besoins des enfants.

*Les présidents de sociétés pédiatriques jugent « inutiles voire préjudiciables » certaines mesures de distanciation mises en place dans les écoles, comme la suppression des espaces de jeux, l'interdiction aux enfants de jouer entre eux ou le refus de consoler un enfant.*

*Ces mesures « sont manifestement inapplicables et seraient susceptibles d'entraîner une anxiété particulièrement néfaste au développement des enfants », insistent-ils, en demandant de conjuguer les « mesures barrières essentielles » avec « la réalité de l'enfance », faite « de jeux, de rires et de pleurs ».*

Les enseignant.es de maternelle sont, dans ce contexte, inquiets quand à l'accueil des élèves de PS et MS. Rappelons, que contrairement à ce qui avait été recommandé, les enseignant.es n'ont eu, à ce jour, aucune formation préalable quand à l'application du protocole sanitaire.

Les obligations fixées par le ministère se heurtent à leur faisabilité réelle.

Le protocole sanitaire qui est incontournable n'est pas intégralement applicable en permanence. Sous prétexte d'une mise en place au plus près du terrain, les élus communaux et les équipes des écoles se retrouvent responsables et contraints d'interpréter, de faire des choix, des adaptations ou des compromis. Les IEN proposent eux aussi des interprétations variées des directives et du protocole sanitaire. La communication nationale autour de la mise en place du protocole sanitaire peut se poursuivre en faisant mine d'ignorer la réalité des écoles et de la mise en œuvre des injonctions ministérielles. Une fois de plus, la communication ministérielle et les apparences sont prioritaires, les enseignants et les personnels de l'Education Nationale feront au mieux comme toujours pour que l'école fonctionne malgré tout.

Les différentes obligations faites aux écoles : injonctions sanitaires, ouverture des classes, accueil du maximum d'élèves, injonctions pédagogiques... ne sont pas articulées entre elles et se contredisent parfois. Le ministère de l'éducation nationale produit des textes mais ne fait ni les choix ni les arbitrages qui permettraient leur réelle mise en œuvre, alors que cela est de sa responsabilité.

La rentrée de septembre doit être anticipée. Il ne serait pas acceptable qu'elle se déroule dans le même flou. Les conditions d'accueil doivent être clarifiées et doivent respecter les nécessités sanitaires mais aussi les besoins essentiels des élèves, la bienveillance qui leur est due et la mission première de l'école : l'enseignement.

## **Des classes quasi-vides en éducation prioritaire**

Enfin, un aspect nous inquiète particulièrement : le retour à l'école des élèves en

difficulté. En effet, ce sont dans les écoles de l'éducation prioritaire que les taux de fréquentation sont les plus faibles. Dans certaines écoles, des classes sont quasi-vides pour le moment. De nombreux parents nous font part de leur crainte de remettre leurs enfants à l'école. Pourtant, le ministre avait fait de la réouverture des écoles la priorité pour pallier le creusement des inégalités. Force est de constater que c'est un échec : la précipitation gouvernementale et le flou n'ont pas rassuré les familles. Le principe du volontariat des familles pour le retour à l'école semble également en contradiction totale avec l'objectif affiché. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question de faire pression sur les familles pour un retour à l'école si celles-ci ne sont pas rassurées.

**Il faut donc que l'éducation nationale prépare un plan ambitieux pour la rentrée 2020 : un recrutement massif d'enseignant.es pour continuer à travailler en petits groupes, avoir des enseignant.es en surnuméraire dans les écoles, recruter plus de remplaçants, recruter des enseignants spécialisés dans les RASED...**

Enfin, la période précédente, nous a conforté dans le rôle nécessaire que les organisations syndicales et les représentants des personnels doivent jouer dans toute prise de décisions concernant les agents de l'état. Nous donnerons ici deux exemples. La gestion de la crise Covid-19 s'est essentiellement faite en écartant tout dialogue avec les organisations syndicales représentatives des personnels : un ministre qui reçoit des OS mais qui annonce ordres et contrordres au fil de ses apparitions médiatiques, des instances départementales telle que le CHSCT qui peinent à trouver une légitimité faute de réponse de l'administration... tout ceci ont créé un sentiment de défiance chez de nombreux personnels de l'éducation. La voix des personnels, portée par leurs organisations syndicales est-elle écoutée ? Notre administration veut-elle nous imposer des choix dont nous n'avons pas à discuter ?

D'autre part, la saisie des vœux du mouvement s'est terminée il y a quelques jours. Comme chaque année, ce sont des centaines de collègues qui nous ont contacté, qui ont participé à nos réunions d'informations, que nous avons conseillé dans leur mouvement. La loi de transformation de la fonction publique a supprimé la compétence mobilité aux CAPD. Les collègues ont découvert avec stupeur que leurs représentants, qu'ils ont élus il y a à peine quelques mois ne sont plus consultés sur des opérations administratives essentielles à leur carrière : règles du mouvement, permutation, commissions d'entretien, inéat/exéat, vérification des barèmes, attribution des postes, bonification pour situation médicale... la liste est malheureusement trop longue. L'an prochain, ce sera le tour des promotions. Les représentants du personnel ont la confiance des collègues, ils garantissent la transparence et l'équité des opérations. Ils ont, par exemple, fait remonter l'an dernier des dizaines d'erreurs sur le mouvement. Ils ont été en capacité d'expliquer, grâce aux documents fournis par l'administration, les résultats à chaque collègue qui se posait une question. Cette année, ce sera le brouillard le plus total. La suppression de la compétence mobilité est une grave erreur : le gouvernement veut affaiblir le rôle des organisations syndicales dans la gestion des opérations de carrière mais il crée un sentiment de défiance envers l'administration qui est, à terme, extrêmement nuisible. Notre service public fonctionne, car les fonctionnaires sont traités avec équité et ont une éthique professionnelle forte liée au fait d'être les agents de ce service. Si

demain, les personnels doivent fonctionner « au mérite » pour espérer obtenir un poste ou une promotion, dans le cadre d'une gestion managériale calquée sur le secteur privé, c'est l'esprit même du service public qui s'éteint. Le SNUipp-FSU demande l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique.